



VERSEMENT ANNUEL DE JOURS COMPTE EPARGNE-TEMPS

prévue par la délibération n° 115-2010

L'AGENT

Nom – Prénom

:

demande que soi(en)t versé(s) sur mon compte épargne-temps
les jours suivants acquis sur l'année

jours de congés payés

jours d'ARTT

jours, soit heures de repos compensateur cumulées,
rétablies en jour (le nombre d'heures doit
impérativement être un multiple de 7).

DEMANDE DE VERSEMENT ANNUEL DE JOURS
NON PRIS AU 31 DECEMBRE SUR LE COMPTE EPARGNE-TEMPS
A EFFECTUER AVANT LE 31 JANVIER

Date :

Signature de l'agent

AVIS DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Motif du refus :

Favorable Défavorable

Date :

Signature du DGS

AVIS DU MAIRE / PRESIDENT DU CCAS

Motif du refus :

Favorable Défavorable

Date :

**Signature du Maire /
Président du CCAS**